



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **20 juillet 2017**

Décision n° **CP-2017-1737**

commune (s) : **Oullins**

objet : **Projet de prolongement de la ligne B du métro à Saint Genis Laval Hôpitaux Sud - Autorisation donnée au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) ou toute personne se substituant de déposer une demande de permis de construire sur la place Anatole France**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie**

**Rapporteur** : **Monsieur le Vice-Président Abadie**

**Président** : **Monsieur David Kimelfeld**

Date de convocation de la Commission permanente : **mardi 11 juillet 2017**

Secrétaire élu : **Madame Sarah Peillon**

Affiché le : **vendredi 21 juillet 2017**

Présents : **MM. Kimelfeld, Grivel, Mmes Bouzerda, Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.**

Absents excusés : **MM. Bret (pouvoir à Mme Gandolfi), Crimier (pouvoir à Mme Bouzerda), Philip (pouvoir à Mme Picot), Rousseau (pouvoir à Mme Glatard), Pouzol (pouvoir à Mme Poulain), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard).**

Absents non excusés : **M. Calvel.**

**Commission permanente du 20 juillet 2017****Décision n° CP-2017-1737**

commune (s) : Oullins

objet : **Projet de prolongement de la ligne B du métro à Saint Genis Laval Hôpitaux Sud - Autorisation donnée au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) ou toute personne se substituant de déposer une demande de permis de construire sur la place Anatole France**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 11 juillet 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.23.

Dans le cadre du prolongement de la Ligne B du métro de gare d'Oullins à Saint Genis Laval Hôpitaux Sud, une station intermédiaire est prévue sous la place Anatole France à Oullins, faisant partie du domaine public métropolitain.

Pour réaliser ce projet, le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) a sollicité la Métropole de Lyon pour l'autoriser à déposer le permis de construire nécessaire à la réalisation de cette station, appelée Oullins centre.

Il est donc proposé d'autoriser, le SYTRAL ou toute personne se substituant, à déposer une demande de permis de construire sur ledit bien métropolitain ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) ou toute personne se substituant, à :

a) - déposer une demande de permis de construire sur la place Anatole France à Oullins, appartenant à la Métropole de Lyon, en vue de la réalisation de la station de métro Oullins centre,

b) - prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente décision.

**2° - Cette autorisation** ne vaut pas autorisation de commencer les travaux.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 21 juillet 2017.**